



# COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal de Saint Martin d'Arberoue s'est réuni le 06 décembre à 18h00 sous la présidence de Monsieur Antton LARRABURU, Maire.

Présents : POCHELU Bernadette, ARMENDARIZ Alain, MIRANDE Mathias, BORDARRAMPE Xalbat, HARISMENDY Emmanuelle, LADEUIX Jean-Pierre, POCHELU Didier, MINONDO Mirentxu, CHABAGNO Inès.

Absents excusés: APHECETCHE Alain

Secrétaire de séance : HARISMENDY Emmanuelle

Début de séance : 18h00

## **Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes d'HASPARREN**

Les orientations générales du PADD du PLUi de la Communauté de Communes d'Hasparren ont été débattues au sein du Conseil Municipal. Différents aspects ont pu être éclaircis.

A l'issue du débat, les membres du Conseil Municipal n'ont pas formulé d'observations particulières sur le PADD.

## **Convention d'échange d'information foncière avec l'EPFL**

L'EPFL (Etablissement Public Foncier Local) a souhaité mettre en place une plateforme SIF (Système d'Information Foncière) pour les déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) dès leur réception en mairie sur l'ensemble du Pays Basque.

*Voté à l'unanimité*

## **Projet de convention tripartite de mise à disposition d'un chapiteau**

La Commune de Hélette a acquis auprès de la Communauté de Communes d'Hasparren un chapiteau modulable. Cette acquisition était subordonnée à la mise à disposition aux Communes de ST MARTIN D'ARBEROUE et de ST ESTEBEN sous réserve de partage de frais. Une convention détermine les modalités de la mise à disposition de ce chapiteau entre les 3 communes.

*Votée à l'unanimité*

## **Fermage**

Le bail à ferme conclu entre la Commune et Mr LARTEGUY Jean-Bernard prendra fin au 31/12/2016 suite à sa demande. A compter du 01/01/2017, un bail à ferme sera conclu entre la Commune et Mr SALLABERRY Laurent.

*Voté à l'unanimité*

## **Sujets divers :**

- EPCI Pays Basque: Pour les communes de moins de 1000 habitants, les élus communautaires sont ceux positionnés dans l'ordre du tableau (le maire, 1<sup>er</sup> adjoint suppléant)

- Bulletin municipal : préparation et répartition

Fin de la séance : 19h45